



Paris, le 18 octobre 2023

COMMUNIQUÉ

Concours de capitaine de sapeurs-pompiers professionnels : la justice a parlé.

Après une attente difficilement soutenable pour les candidats, la juge des référés du TA de Rennes a rendu son ordonnance en réponse aux nombreux référés déposés par Avenir Secours, Sud, SPASDIS et plusieurs candidats.

Nous saluons le contenu de cette ordonnance qui reconnaît que la décision du jury du CDG 35 était insuffisamment motivée pour être valable.

Désormais le concours va pouvoir reprendre son déroulement « normal ».

Nous espérons vivement que les organisateurs et leurs partenaires sauront proposer des dates d'épreuves dans des délais raisonnables.

Les candidats ont suffisamment souffert de la situation et la sécurité civile a besoin de lauréats en urgence.

Christophe AUVRAY
AVENIR SECOURS CFE-CGC

Manuel COULLET
SUD SPP et PATS

Anthony CHAUVEAU
SPASDIS-CFTC